

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 19 à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Burgaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Le Burgaud, sous la présidence de Laurent ZANETTI, Maire.

Date de convocation : Jeudi 13 janvier 2022

Présents : Laurent ZANETTI, ARRUFAT Denise, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, FRANCOIS MILHORAT Valérie, MONCOSI BUSQUE Anaïs, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien

Absente non-excusee : BEAUD Edvina

Procuration : MORU Roland à OULET CORBERA Emmanuelle, FOUCART Gauthier à FRANCOIS MILHORAT Valérie

Secrétaire de séance : ARRUFAT Denise

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 décembre 2021

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération relative à l'adoption du temps de travail et des nouveaux cycles de travail dans la collectivité

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instaure au sein de la fonction publique territoriale un nouveau régime horaire de temps de travail. A compter du 1er janvier 2022, la durée annuelle du temps de travail est fixée à 1607h, et, par semaine, à 35h.

Tout d'abord, ce temps de travail prend en compte les 5 semaines de congés payés, les 8 jours fériés annuels, les 104 jours de repos hebdomadaires.

Ensuite, ce temps de travail supprime tous les jours de congés dits extra-légaux. A compter du 1er janvier 2022, les jours dits du maire, qui pouvaient être accordés aux agents municipaux, n'existeront plus.

Enfin, la journée de solidarité doit être instaurée dans la collectivité. Il s'agit d'un jour férié durant lequel les agents municipaux travailleront. Cette journée est fixée au lundi de Pentecôte.

Après avis du comité technique, le Conseil municipal peut délibérer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



Délibération relative à l'achat de la grille de l'église Saint-Jean-Baptiste

Cette délibération vise à approuver le plan de financement lié à l'achat de la grille. La Commune souhaite demander des subventions à la Région Occitanie et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui relève, elle, de l'État.

La grille permettra de protéger des biens mobiliers à caractère historique.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement - Demandé		
	Dépenses	Recettes
Achat de la grille	5 081,00 €	
TVA	- €	- €
DRAC		1 270,25 €
Conseil régional		1 016,20 €
Autofinancement		2 794,55 €
TOTAL	5 081,00 €	5 081,00 €

L'entrepreneur retenu par la Commune est Romain DANE.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

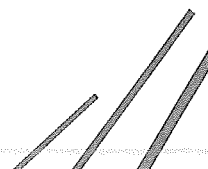
Délibération accordant à la coopérative scolaire une subvention exceptionnelle à la classe découverte de l'école élémentaire Jean-Loup-Chrétien

La Commune a reçu une demande de la directrice de l'établissement concernant une demande de subvention exceptionnelle. Elle serait allouée au financement de la classe découverte des élèves de l'école élémentaire de Le Burgaud.

Le coût du voyage a été estimé à 240€ par enfants. L'école a demandé une subvention, aussi, aux communes de Saint-Cézert et de Belleserre. La tombola organisée par l'équipe enseignante a permis de récolter une partie du budget.

Une subvention de 2000€ a été proposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



Délibération relative aux nouvelles commissions municipales

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont souhaité que le fonctionnement des commissions évolue. Ils avaient émis la possibilité de revoir, ainsi, le nombre et les thèmes des commissions.

Les nouvelles commissions sont les suivantes :

- Finances ;
- Appel d'offres ;
- Aménagement du Territoire ;
- Animation du Territoire ;
- Jeunesse et Solidarité burgaudaines ;
- Agriculture et Transition écologique ;
- Entretien de la Commune.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Délibération relative à l'autorisation donnée au Maire de signer une convention concernant un conseil en énergie partagée du PETR

Le Conseil en énergie partagée est un dispositif gratuit mis en place par le PETR Pays Tolosans. En adhérant à ce programme, la Commune est suivie par un conseiller, spécialisé dans l'énergie, qui procèdera à l'évaluation énergétique de tous les bâtiments municipaux et de l'éclairage public.

Cette démarche vise à réduire les dépenses en électricité, à adapter la consommation électrique et énergétique des bâtiments selon leur réelle utilisation et procéder, dans cette hypothèse et selon le souhait du Conseil municipal, à des hypothèses de transition énergétique vers une énergie plus verte.

Pour que ce conseil puisse avoir lieu, le Maire doit signer une convention, approuvée par le Conseil municipal.

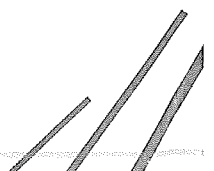
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération relative aux nouveaux tarifs des photocopies

Les tarifs des photocopies n'avaient pas évolué depuis 2016. Une évolution est donc proposée afin qu'ils correspondent, tout en restant attractifs pour les habitants et les associations, au coût supporté par la mairie.

La délibération entrera en vigueur au premier février 2022.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :



Tarifs pour les associations		
<i>Il est précisé que la Commune offre aux associations burgaudaines un nombre de 350 copies A4, couleurs ou noirs et blancs, à l'année. Les copies A3 sont aussi offertes aux associations selon le calcul suivant : 1 copie A3 = 2 copies A4. Arrivée à épuisement, les tarifs ci-après s'appliquent.</i>		
	Burgaudaines	Extérieures à Le Burgaud
Copie A4	<ul style="list-style-type: none"> - Noir & blanc : 0,12€ - Couleur : 0,18€ 	<ul style="list-style-type: none"> - Noir & blanc : 0,30€ - Couleur : 0,45€
Copie A3	<ul style="list-style-type: none"> - Noir et blanc : 0,25€ - Couleur : 0,40€ 	<ul style="list-style-type: none"> - Noir et blanc : 0,45 - Couleur : 0,80€

Tarifs pour les usagers		
<i>Il est précisé que la Commune n'offre pas aux usagers un nombre de copie à l'année. Il est précisé qu'un usager est une personne physique.</i>		
	Burgaudains	Extérieurs à Le Burgaud
Copie A4	<ul style="list-style-type: none"> - Noir et blanc : 0,25€ - Couleur : 0,45€ 	<ul style="list-style-type: none"> - Noir et blanc : 0,30€ - Couleur : 0,45€
Copie A3	<ul style="list-style-type: none"> - Noir et blanc : 0,40€ - Couleur : 0,80€ 	<ul style="list-style-type: none"> - Noir et blanc : 0,45€ - Couleur : 0,80€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

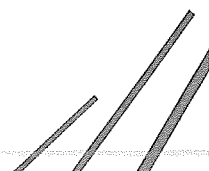
Délibération relative à la modification des tarifs d'occupation des salles communales

Les tarifs de la salle des fêtes et de l'ancienne salle de la pétanque n'ont pas évolué depuis 2018. Cette évolution permettrait d'engranger quelques nouvelles recettes.

Aussi, ces tarifs, tout en restant attractifs, prennent en compte des éléments importants. C'est le cas, notamment, pour la salle des fêtes, où la caution augmente. En effet, il est souhaité que celle-ci prenne désormais en compte une « caution mobilière », en cas de dégradation des tables, bancs, mobiliers de cuisine, etc.

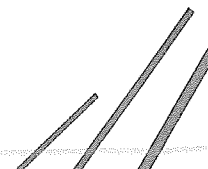
Afin de modifier les contrats en cours, ou les réservations en cours, la délibération entrera en vigueur au premier octobre 2022.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :



Location de l'ancienne salle de la pétanque			
	Location	Cautiion	Charges
Usager	80€	1000€	Exonération
Associations de Le Burgaud	Exonération	Exonération	Exonération
Associations extérieures à Le Burgaud	120€	1000€	Exonération

Location de la salle des fêtes de Le Burgaud			
	Location	Cautiion	Charges
Habitants de Le Burgaud	200€	3000€	Hiver : H. creuse : 0,14€/KW H. pleine : 0,19€/KW Été : H. creuse : 0,043€/KW H. pleine : 0,03€/KW
Habitants extérieurs de Le Burgaud	550€	3000€	Hiver : H. creuse : 0,14€/KW H. pleine : 0,19€/KW Été : H. creuse : 0,043€/KW H. pleine : 0,03€/KW
Associations de Le Burgaud	Exonération	Exonération	Exonération
Associations extérieures à Le Burgaud	300€	3000€	Hiver : H. creuse : 0,14€/KW H. pleine : 0,19€/KW Été : H. creuse : 0,043€/KW H. pleine : 0,03€/KW



Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Points et questions divers

- **Installation d'une borne de recharge de voiture électrique dans la Commune**

Un usager demande à ce que la Commune envisage l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique.

Cette installation est à l'étude dans le cadre du futur aménagement du centre-bourg et de l'installation du commerce multi-services.

- **Demande de participation au concours village fleuri**

Un usager demande à ce que la Commune participe au concours *Village fleuri*. Cette participation est à l'étude.

- **Demande d'un usager relative à la sécurité routière**

Un usager se plaint de l'insécurité routière à certains endroits (notamment vers Animaparc). Il demande s'il est possible de procéder à la mise en place d'une signalisation en faveur de la sécurité des cyclistes comme un marquage au sol.

Il est prévu, avec la Communauté de Communes, de faire un marquage au sol de bandes cyclables entre les communes des Hauts-Tolosans.

- **Demande d'un usager relative à l'évacuation des ordures**

A la suite de constatation d'une absence de ramassage des ordures pendant la période des fêtes, un usager demande quel est le calendrier du ramassage des déchets. Les ordures ménagères sont relevées une fois par semaine le lundi, les poubelles jaunes sont relevées une fois par semaine le jeudi, le verre est relevé une fois par mois.

Fait à Le Burgaud, le 19 janvier 2022,

